

## CHANTS DU VIEUX BER

### I

*Montez, montez, dans le ciel clair,  
Chants du pays, chants du vieux ber!...*

*« C'est la poulette grise  
« Qu'a pondu dans la r'mise,  
« Elle a pondu un p'tit coco,  
« Pour bébé qui va fair' dodo,  
Dodo! Dodo!...*

*— Voyez comme il est beau, voyez c'est le douzième,  
Clame la mère, et c'est étrange comme on l'aime...*

*Montez, montez, dans le ciel clair,  
Chants du pays, chants du vieux ber!...*

*« C'est la poulette blanche  
« Qu'a pondu dans les branches,  
« Elle a pondu un p'tit coco,  
« Pour bébé qui va fair' dodo,  
Dodo! Dodo!...*

*— Nul ne dira que notre race est morte,  
Nous la créons plus vivante et plus forte...*

*Montez, montez, dans le ciel clair,  
Chants du pays, chants du vieux ber !...*

*« C'est la poulette noire  
« Qu'a pondu dans l'armoire,  
« Elle a pondu un p'tit coco,  
« Pour bébé qui va fair' dodo,  
Dodo ! Dodo !...*

*— De blonds enfants notre maison est pleine,  
Et nos épis se pressent dans la plaine...*

*Montez, montez, dans le ciel clair,  
Chants du pays, chants du vieux ber !...*

## II

*Le côtéau vert sombre dans la brunante,  
Et, sous le feu de sa lueur traînante,  
La grande soeur,  
Avec douceur,  
Berce le petit frère...*

*— « Ton père est en haut,  
« Qui fait ses sabots,  
« Ta mère est en bas,  
« Qui fait son bardas,  
Dodo ! Dodo !...*

*« Ferme les yeux, mon petit frère,  
« Ferme tes yeux, mon petit roi,  
« Je suis là pour veiller sur toi...*

*Ainsi chante la voix légère,  
Et, quand la grande soeur, à son tour, sera mère,  
Avec les vieux airs de jadis,  
La grande soeur endormira ses fils...*

*Ainsi chante la voix légère :*

*« Ton père est en haut  
« Qui fait ses sabots,  
« Ta mère est en bas  
« Qui fait son bardas !... »*

### III

*Écoutez-moi, si vous voulez m'en croire,  
Dit le vieux ber, écoutez mon histoire :  
J'étais, dans la solitude des bois,  
Un bel érable aux innombrables voix,  
Le front chargé de ces clartés d'aurore,  
Dont je m'enivre encore,  
Lorsqu'un matin, l'ancêtre vint à moi,  
En me disant, avec émoi :  
J'attends un fils; dis, ne veux-tu pas être  
Le ber de ce doux petit être ?  
Alors, Dieu m'est témoin, je répondis :  
« Je suis à toi. Mes rameaux reverdis  
« Se gonflent d'une ardeur nouvelle;  
« Dieu qui veut que, chaque an, le bois se renouvelle,  
« Ancêtre, fil de nous vos grands frères muets...*

« Arrache mes membres épais,  
 « Et fais-en des berceaux. Moi, l'arbre de ta race,  
 « Emblème d'un passé que ton esprit retrace,  
 « Je ferai de tes fils des hommes courageux,  
 « Et je leur soufflerai l'âme de tes aïeux !...

— Je tendis mon front à la hache,  
 Mon coeur se fend, mon tronc s'arrache,  
     Et vli ! vlan ! vlan !  
 Mille coups m'entrent dans le flanc ;  
 De la souffrance créatrice  
 J'eus la divine cicatrice,  
     Et vli ! vlan ! vlan !  
 Tu peux venir, petit enfant !...

Avec ardeur on me dépouille,  
 On fait des pommeaux en quenouille,  
     Et vli ! vlan ! vlan !  
 Les éclats d'or s'en vont volant...  
 On invente une architecture,  
 On vrille des trous en droiture,  
     Et vli ! vlan ! vlan !  
 Tu peux venir, petit enfant !...

On met les chevilles à serre,  
 Dans la charpente nécessaire,  
     Et vli ! vlan ! vlan !  
 Marche le ciseau vigilant...  
 Le ber est fait. Sa tête est ronde,  
 Ses fiers abouts sont en aronde,  
     Et vli ! vlan ! vlan !  
 Tu peux venir, petit enfant !...

## IV

*L'âme oppressée  
D'une sombre pensée,  
Vous doutez de notre avenir?  
A l'heure où le jour va finir,  
Quand vous passez près de la plaine,  
Et de la maison canadienne,  
Pour chasser votre crainte lourde, et votre ennui,  
Écoutez le vieux ber qui roule dans la nuit!...*

*Montez, montez, dans le ciel clair,  
Chants du pays, chants du vieux ber!...*

Blanche LAMONTAGNE.

Juin, 1918

***L'Action française***

*publiera le mois prochain*

*un article d'HENRI D'ARLES*

*SUR*

*La leçon de l'histoire acadienne.*

## LA PAROISSE

### I

#### LE POINT DE VUE SOCIAL

Si la paroisse canadienne a été jusqu'à présent le plus ferme appui de notre race et, pendant près de deux siècles, notre unique force nationale, ce n'est pas exclusivement par les ressources spirituelles qu'elle condense et distribue. C'est aussi par un concours de circonstances historiques et sociales dont le rappel me semble opportun, nécessaire même, au début de cette étude. Parmi ces circonstances, je veux bien placer en tête la volonté conjointe des rois très chrétiens et des supérieurs ecclésiastiques qui se hâtèrent d'établir ici la paroisse, comme rouage administratif le plus normal et le plus efficace dans l'organisation d'une Église. Mais il y a davantage. *L'état social du colon canadien réclamait une institution de ce genre.* Quel était donc au juste l'état social du colon primitif ? de celui qu'on s'accorde de nos jours à reconnaître comme le véritable constructeur du pays de la Nouvelle-France, étant donné la triste aventure des compagnies marchandes et l'échec partiel des seigneurs terriens.

*Type social du colon.* — Quand il s'agit du classement des sociétés, on peut sans aucun risque utiliser les résultats de la Science sociale à méthode d'observation analytique : science et méthode fondées par Le Play, développées et poursuivies par son collègue et ami, l'abbé Henri de Tour-

ville, et quelques autres disciples.<sup>1</sup> Elles ont fourni déjà une large contribution à l'ethnographie en général. Elles peuvent au besoin servir de base à d'utiles réformes, pourvu qu'on n'aille point se ruer à des conclusions trop logiques, lorsqu'il s'agit d'action sociale proprement dite, ou d'application. Or, en promenant sa méthode à travers diverses contrées de l'Orient et de l'Occident, la Science sociale est parvenue à distinguer : 1° les sociétés à formation *communautaire* ou patriarcale chez qui l'individu compte avant tout, pour sa subsistance et son avenir, sur l'un des groupes dont il fait partie : famille, clan, État; 2° les sociétés à formation *particulariste* où l'individu se fie davantage au labour personnel et développe en soi la faculté d'initiative; 3° les *quasi-communautaires*, sociétés de transition entre les deux précédents types auxquels elles empruntent divers caractères plus ou moins saillants. Observons que le classement suit un ordre de complication croissante : les habitudes patriarcales se modifiant peu à peu, selon la route d'émigration et les conditions de vie nouvelles; l'art pastoral, la cueillette, la chasse et la pêche abandonnées pour la culture des champs, l'exploitation forestière, le commerce et l'industrie; par-dessus tout, l'initiative personnelle remplaçant par degrés l'effacement de l'individu dans les régimes de communauté. Voulons-nous des spécimens classiques? Communautaires : le type nord-slave — à cause de ses origines orientales — la Provence et quelques contrées du midi de la Gaule. Particularistes : le type anglo-saxon, né aux confins de l'Asie et de l'Europe,

<sup>1</sup> Au nombre de ces derniers figure avec honneur l'un de nos plus distingués compatriotes : M. Léon Gérin. Collaborateur assidu à la *Science Sociale*, (Paris, FIRMIN-DIDOT) il y porta, durant les années 1892-93, une série d'articles intitulés : *Monographie du Canada*, en choisissant comme champ d'observation initial la paroisse Saint-Justin, comté Maskinongé. Je renvoie à cette œuvre patiente le lecteur que pourraient surprendre un peu mes jugements écourtés.

et, plus près de nous, les *farmers* anglais et les *lowlanders* écossais établis dans les cantons de l'Est et dans la province d'Ontario. Quasi-communautaires : le Béarnais, ainsi que plusieurs provinces du nord et de l'ouest de la France. Tenant compte simplement des lieux d'origine, on peut dès maintenant classer au nombre des « quasi-communautaires » les premiers habitants de la colonie. Une courte analyse de leurs tendances économiques et sociales donnera plus ample satisfaction.

Ils ont tendance en premier lieu à la communauté de *famille*. Sous l'autorité presque égale du père et de la mère, de précoces instincts font silence, les esprits et les cœurs se fondent ensemble, les bras s'unissent pour la tâche commune. Il s'agit de se tailler un domaine dans l'épaisse forêt, sans jamais recourir au travail salarié. Et c'est le régime de la petite propriété; pour user du terme scientifique, le « domaine plein » est en vigueur : *celui qui doit suffire aux besoins de la famille et n'aller pas au-delà*. Cependant, même à travers ces habitudes communautaires, on aperçoit des traces de particularisme. Au moment du partage, en effet, ce *bien* intègre sera transmis, avec charges spéciales, au fils-héritier, et seules les parcelles en excédent du domaine plein pourront échoir à l'un ou l'autre de ses frères. De plus, s'il arrive que ces derniers désespèrent d'obtenir une aide suffisante de la part des parents, ils deviendront coureurs des bois. Aussi voit-on rarement plus de deux ménages installés au même foyer, et partant, sommes-nous fort loin de la famille patriarcale proprement dite.

Ils ont tendance en second lieu à la communauté de *voisinage*. Jamais les relations de famille à famille ne furent plus étroites, jamais l'assistance mutuelle, au sens de charitable, ne fut plus active, plus étendue que durant

ce premier siècle de la colonie. A part le lien de la race, les souvenirs de la patrie absente, les mille nécessités des commencements, un danger commun tendait à rapprocher nos ancêtres : les « surprises » d'Iroquois. De là l'établissement de la *commune*, de la *côte* et du *rang*. La « commune » était un vaste terrain entretenu aux frais des colons, situé le long de la grève et tout près de l'enceinte palissadée qu'on nommait le « fort ». Tout le bétail de réserve y paissait en sécurité sous la garde d'un berger communal. Quant au domaine et à la résidence, on trouva moyen de concilier l'utilité du voisinage avec le bienfait de l'isolement. Au lieu de la forme carrée ordinaire avec habitations éparées, les terres prirent la forme de parallélogrammes rapprochés, développés en longueur, avec maison et dépendances à l'extrémité, sur le bord de la route.<sup>1</sup> Cette disposition de la propriété reçut le nom de « côte » ou celui de « rang », d'après le site et la configuration du paysage. Et de la sorte, advenant une attaque, le colon pouvait appeler ses voisins à son aide. En cas d'imparité de forces, on n'avait qu'à se replier par la route vers le fort. De plus, cette ingénieuse distribution des terres favorisait singulièrement le système des « corvées », mobilisation de tout le rang pour les plus rudes travaux, tels que défrichement ou construction de routes, et celui des « coups de main » où seuls deux ou trois voisins étaient conviés à des besognes de moindre importance. Mais qu'on veuille bien ne pas conclure de ces frappantes notations à une parfaite communauté de voisinage. Ici encore abondent les marques de particularisme chez nos premiers pères. La commune disparut avec le danger des incursions ennemies. Au lieu de grouper toutes les maisons, comme en Champagne, et

<sup>1</sup> Léon Gérin : *La Science Sociale*, t. XVII, p. 325.

de cultiver alentour les étendues de sol arable, chaque colon voulut se fixer sur son propre domaine, avec profusion de clôtures jusqu'au dedans des bois; plus tard ils résistèrent constamment aux efforts de la bureaucratie anglaise pour les cantonner dans les villages : calcul politique et trait de mœurs tout à la fois : l'Anglais hérite son *home*, mais le *home* du Français, c'est aussi le coin de terre qui le fait vivre et aimer vivre. Les corvées (ma mémoire en repère une vers 1885) et les coups de main finissent également par disparaître avec les facilités de travail grandissantes. On évolue vers une plus complète indépendance familiale, et ces échanges utilitaires entre voisins deviennent de simples rapports de société et d'agrément.

*Conséquences générales.* — Un pareil régime, nécessaire au début, avantageux même, au point de vue de la conservation nationale, aurait dû produire dans l'ensemble un résultat plutôt négatif. Des pratiques communautaires aussi restreintes ne pouvaient guère favoriser, même dans son germe, la vie publique. Un particularisme aussi limité n'était guère propice à une convenable hiérarchisation des familles comme des individus. Inaptitude à s'élever : conséquence du « domaine plein » et caractéristique de ces temps-là. La petite propriété indépendante comportait, outre une culture variée : jardin potager, céréales, pâturages, une foule d'industries domestiques : alimentation, tissage, éclairage, et de nombreux métiers improvisés : charpenterie, menuiserie, charronnage, etc., l'idéal étant d'obtenir le moins possible par voie d'achat. Et donc, impossibilité de la grande culture, absence de patrons agricoles<sup>1</sup>, nullité du commerce local, rarissimes

<sup>1</sup> Malgré toute leur bienveillance vis-à-vis du colon censitaire, les seigneurs d'autrefois — la plupart gentilshommes ou soldats — n'étaient guère en mesure de l'aider efficacement dans son travail. Beaucoup

artisans, professions vides. Les médecins? On consultait plutôt des « ramancheurs » et des herboristes qui, sans parler au diable, le tiraient fortement par la queue. Seuls des rentiers prenaient sur leurs vieux jours le chemin du village, « pour s'approcher de l'église ».

S'il s'agit simplement de prendre racine dans un sol, puis de former bloc contre l'envahisseur, une société ainsi construite et organisée offre un type passablement résistant. (Nous savons d'ailleurs que la petite propriété, jointe à la petite épargne, sauva plusieurs fois la France en des périodes de crise.) Par contre, s'il s'agit non-seulement de contenir l'envahisseur, mais d'entrer en concurrence industrielle, commerciale, politique même, les ressources d'un peuple, ainsi comprises et exploitées, deviennent insuffisantes, et il ne faut pas s'étonner que la lutte s'engage avec des chances inégales. Pourtant ce petit peuple a vécu, il a grandi, il a essaimé partout. Il a survécu ensuite, en s'adaptant victorieusement aux conditions de la défaite. Il a gagné de haute lutte ses libertés civiles, politiques et religieuses, et s'apprête aujourd'hui à conquérir pour de bon son « indépendance économique ». D'où lui vint cette force à la fois expansive et conservatrice? lui qui ne connaissait, en dehors de la famille, aucune institution sociale, aucun organisme de vie publique, aucune *classe* pour dire le mot. La réponse est aisée maintenant. Le lecteur sait fort bien que pas un instant, durant ce préambule, je n'ai cessé de prêcher pour ma « paroisse ». Tel que sommairement décrit, en effet, l'état social du colon — non moins que

ne réussirent même pas à défricher et mettre en valeur leur propre réserve. Le plus grand nombre résistèrent à Louis XIV leur enjoignant de construire des moulins banaux dans leurs fiefs et d'y établir des justices seigneuriales.

sa foi religieuse — exigeait une institution de ce genre et fit de sa prépondérance une nécessité.

*La paroisse et le curé.* — Oui, par bonheur, il y avait la paroisse. La paroisse, seul organisme de vie publique : les conseils municipaux (de paroisse et de comté) et les districts judiciaires n'apparurent que plus tard, sous la domination anglaise. La paroisse, seul centre de ralliement en dehors de la famille et du rang : conglomérat elle-même des familles de plusieurs rangs, réunies pour des fins spirituelles, sous la direction d'un prêtre nommé par l'évêque. Il y avait la paroisse et il y avait le curé. Le curé, seul détenteur de la science, à une époque où l'enseignement primaire subsistait à peine. Le curé, seule autorité morale agissant directement sur le groupe confié à ses soins. Le curé, inspirateur de la foi, régulateur de piété et des mœurs, arbitre des chicanes et conseiller des familles. Des souvenirs locaux, parfois très pittoresques, et de nombreux prênes conservés nous le font voir portant avec dignité — outre le pli sacerdotal si fortement accusé chez les anciens — la vigoureuse empreinte du tempérament et de la vertu personnels : ici plus de gronderie et d'austérité, là plus de condescendance et d'insinuation, partout un dévouement sans bornes au cher troupeau. Je n'aime qu'à demi le portrait classique du curé de campagne de Lamartine. Il y apparaît trop peu agissant, trop isolé parmi ses ouailles. En tout cas, je n'y saurais reconnaître le prêtre français transporté sur nos rives et façonné à un ministère unique dans l'Église. A celui-ci, je préfère appliquer cet éloge du comte Daru prononcé par le poète-orateur. Qu'on veuille excuser ici la richesse de la forme : c'est Lamartine qui parle, et il parle devant l'Académie ! Il nous peint précisément l'une de ces situations anormales où « le même homme, « stimulé par les besoins du populaire et l'incapacité de ses

« semblables, aborde tour à tour les œuvres les plus diverses, « les fonctions les plus variées. Son mérite le désigne : « point d'excuses ! point de refus ! le péril n'en accepte pas. « L'esprit de cet homme s'élargit, ses talents s'élèvent, ses « facultés se multiplient; chaque fardeau lui crée une force, « chaque dévouement une vertu; il devient supérieur par « circonstance, universel par nécessité. » N'est-ce pas le tableau de la paroisse et du curé dans nos temps héroïques ? avec cette forte nuance, cependant, que la situation anormale devenait normale à force de durer, et que l'homme apparemment unique avait, sauf exception, son double à la tête de chacune de ces institutions commençantes.

*La paroisse force de conservation.* — Mais cette puissance de l'organisation en paroisse, de quel emploi sera-t-elle ? Ce légendaire attachement de l'habitant des campagnes à son clocher natal, de quel profit sera-t-il ? Cet immense empire que la vie, la parole et l'action d'un pasteur saint lui confèrent, comment va-t-il en user ? A l'origine et plus que jamais la cause catholique et les intérêts nationaux se confondent. C'est pourquoi tout l'effort de rendement paroissial à cette époque : autorité, obéissance, travail, vie commune, prière commune, dévouement aux œuvres, etc., favorise le but essentiel : *tenir*, comme on dirait aujourd'hui. La paroisse a tenu.

Sans doute, le régime économique compta pour beaucoup dans la résistance miraculeuse du colon canadien. La petite propriété indépendante, à faible taux censitaire, eut pour effet d'enraciner le colon au sol chèrement disputé à la grande forêt. Elle le mit à l'abri d'une foule d'éventualités néfastes, en créant des talents débrouillards, sinon des caractères audacieux. A vrai dire, le fermier canadien n'a jamais été exproprié. Mais n'oublions pas : ce rêve de possession libre et de transmission intégrale du

domaine ne s'obtint qu'au prix de sacrifices inouïs, dont la seule imagination terrorise à bon droit notre cultivateur moderne, bien logé, bien nourri, bien stylé, et fort pardessus tout de sa mécanique. Ce qu'il fallut aux aïeux pour tenir, ce fut le courage moral et la double foi en leur éternelle et temporelle destinée. La paroisse entretenait ces virils sentiments. Le curé, à l'église ou dans ses visites à domicile, intimait comme un général l'ordre de la résistance « jusqu'au bout ». Strict envers lui-même, économe et frugal comme ses paroissiens, voué secondairement à la même tâche agricole, son exemple agissait à la façon d'un deuxième prône, faisant oublier les rigueurs et l'outrance du premier. Et cet exemple pouvait symboliser l'accord de deux grandes vérités : le royaume du chrétien n'est pas de ce monde; mais il se prépare en ce monde, et sa préparation exige communément le bien-être matériel promis par surcroît dans l'Évangile. Par mode de suggestion et d'entraînement, sinon par une réelle efficience, le pasteur des âmes savait promouvoir le bien temporel de sa communauté. Même au sein des familles, nulle mesure économique importante n'était prise sans son avis préalable. De ces énergies éparses, il travailla, il réussit à faire un solide faisceau national que ne put rompre la cruelle épreuve de 1760. Car on a beau distinguer dans ce domaine, le bien social d'un peuple — abstraction faite de sa politique étrangère — se confond pratiquement avec ses intérêts nationaux. Il n'y a qu'à laisser parler l'histoire, du reste. Que restait-il, un an après la conquête, de l'ancienne organisation publique de la Colonie? Notre système gouvernemental était aboli, nos tribunaux ne fonctionnaient plus, nos régiments étaient décimés, notre noblesse était en fuite. Mais vive Dieu ! la paroisse tenait ! Les « cœurs d'or » se reprirent à vivre, à la vue des « clochers d'argent ! » Et

quand par la suite, l'Anglais voulut joindre à la conquête matérielle du pays l'asservissement et la conquête morale, il rencontra sur son chemin la paroisse. La paroisse a tenu « jusqu'au bout ».

*La paroisse force d'expansion.* — Si l'on excepte une période d'environ cinquante années, il n'est que juste de reconnaître que la paroisse a constamment joui, en ce pays, d'une très grande liberté d'action. Sous le régime d'union de la domination française, elle subit à peine le léger contre-coup des prétentions gallicanes. Les édits royaux où l'on défendait l'établissement sans lettres patentes des cures et autres bénéfiques, n'étaient pas applicables ou du moins ne furent pas appliqués dans la colonie; et les représentants du pouvoir civil n'intervinrent que pour aider l'autorité religieuse à fixer les limites des territoires paroissiaux. Nous étions donc soumis sous ce rapport à l'ancienne jurisprudence qui reconnaissait pleinement les droits de l'évêque, tels que fixés par les canons de l'Église. Union ici (et ailleurs?) ne veut point signifier perpétuelle entente. M. l'abbé Gosselin, dans son *Église du Canada*, nous raconte avec une singulière bonhomie ces chicanes renouvelées entre gouverneurs, intendants, fonctionnaires d'une part, évêques, religieux, curés d'autre part; les unes avec *fundamentum in re*, les autres d'une futilité héroïque. Effet plausible d'un régime d'union : il y a des époux qui s'interdisent d'autant moins les scènes hebdomadaires qu'ils ont foi davantage dans le lien sacramentel et sont mieux persuadés que l'alliance de fond subsistera toujours. Sous la domination anglaise, le conflit devint beaucoup plus sérieux. Il s'agissait du droit de nomination à l'évêché de Québec et aux cures du diocèse. On voulut à Londres dépasser le gallicanisme et s'emparer de ce droit, à seule fin bien évidente de contrôler l'organisation paroissiale dont

on reconnaissait, du même coup, la force. Également la prétention de rendre les curés inamovibles et de les soustraire ainsi au contrôle de l'Ordinaire n'avait pas d'autre motif. Évêque et clergé s'obstinèrent courageusement, et comme résidu de ces luttes, nous n'avons plus que la loi de 1831 pourvoyant à l'érection civile des paroisses.

La liberté, c'est le pouvoir de faire le bien sans entraves. La paroisse a-t-elle usé de sa liberté pour l'expansion et le progrès de la race? La parole ici revient à Mgr Énard, évêque de Valleyfield : « La paroisse canadienne a été  
« le foyer d'où rayonna sans cesse un infatigable apostolat.  
« Pendant que des colons s'en détachaient pour aller dans  
« toutes les directions fonder de nouvelles familles, le zèle  
« du prêtre curé suscitait, en cultivant des vocations, les  
« ouvriers évangéliques qui allaient ouvrir des champs  
« nouveaux à la foi catholique, et d'un océan à l'autre des  
« centaines de missionnaires portaient avec eux le souvenir  
« de la paroisse qui les avait vus naître et dont ils étaient  
« l'honneur et la gloire. C'est du régime paroissial qu'est  
« sortie l'évangélisation des domaines nouveaux, qui eux-  
« mêmes s'organisaient sur des bases semblables. Des  
« diocèses se formaient successivement, et bon nombre des  
« sièges épiscopaux, créés depuis celui de Québec dans  
« toute l'étendue du Canada, ont été d'abord fondés et  
« occupés par des évêques canadiens-français élevés à  
« l'ombre du clergé paroissial. » (Lettre pastorale, 24  
juin 1916). Il est surtout question dans ces lignes de l'action évangélisatrice; précisément, elle conditionnait l'action purement sociale ou économique. L'établissement d'une mission ou d'une paroisse, sinon en fait, du moins en perspective, servait de garantie à toute entreprise de colonisation. Rarement un jeune homme, jamais un père de famille n'aurait consenti à s'aventurer « vers les terres

neuves », s'il n'eût eu l'assurance d'y retrouver son Dieu, sa chapelle et son prêtre. Ce prêtre, bien souvent, c'était l'enfant que le curé avait désigné d'un doigt prophétique au cours d'une visite pastorale. C'est ainsi que peu à peu les premiers pionniers de Québec et de Montréal envahirent pacifiquement tous les domaines d'alentour, surtout le nord laurentien et la région du Saguenay. C'est ainsi que nos curés canadiens, sans prise directe sur le travail et la propriété, sans fortune personnelle et longtemps sans l'assistance gouvernementale, ont su exploiter et développer les richesses du pays. S'il est vrai que la force matérielle d'un peuple résulte en grande partie de sa puissance colonisatrice, n'oublions pas cette autre vérité condensée en formule par M. Léon Gérin : « En matière de colonisation, le rôle de la paroisse est souverain ». Il y a des bouches fines que ne satisfont point ces immenses résultats. Le curé aurait dû sans doute, oublieux de son caractère sacerdotal, jeter là le souci prédominant du salut des âmes, réformer le type social du colon, tenir barre aux siècles d'atavisme, hiérarchiser ce peuple enfant, modifier de fond en comble la propriété et le travail, pulvériser la routine, faire surgir du même coup la grande industrie et la grande culture, créer des transports, inaugurer le haut commerce, etc., etc. C'est trop pour un homme, fût-il « supérieur par circonstance, universel par nécessité ».

*Aujourd'hui.* — Les temps sont changés, mais la paroisse demeure l'une de nos plus grandes forces nationales. L'évolution politique a fait naître au dehors un système de gouvernement serré et compliqué, mais la paroisse est encore l'intermédiaire naturel entre les différents pouvoirs et les administrés. De quelque point que l'on parte, il faut le plus souvent, pour atteindre l'individu, passer par la paroisse. Conscients du fait, nos hommes politiques ont sans

cesse recours aux curés dans leurs projets de réforme ou leurs campagnes d'éducation populaire. Quelques-uns mêmes n'ont point suffisante vergogne pour se tenir de réclamer leur aide, quand il s'agit, pour sortir d'une impasse ou rétablir leur prestige, d'intéresser la foule aux formules creuses et vides d'un patriotisme éventé. Aussi le devoir de l'heure implique-t-il pour le prêtre une excessive prudence, mesurée seulement à la délicatesse de ses fonctions et aux surprises redoutables de la politique telle qu'on la conçoit et pratique de nos jours. Au dedans également, d'autres organismes ont surgi par la force des circonstances, quand ce ne fut point par l'initiative épiscopale ou curiale : conseils de paroisse, commissions scolaires, mutualités, cercles agricoles. Les avis du curé y exercent une pression salutaire dont l'efficacité dépend, plus qu'autrefois, de son caractère et de sa valeur personnels. Que de services il pourra rendre, s'il sait parler et agir, et surtout faire agir. On l'a dit maintes fois, c'est dans ces petites assemblées délibérantes que se fait l'apprentissage de la vie publique. Si par ailleurs on condescend, par une plus large application de la loi, à mêler davantage le laïc à la gestion temporelle des paroisses, on favorisera pour autant la formation du citoyen et du paroissien. Enfin, outre la surgie d'institutions nouvelles et de nouveaux organismes, nous devons constater de nombreuses ascensions individuelles et l'apparition graduée de notre classe dirigeante. Le curé a cessé d'être au Canada l'unique représentant du savoir : ce qui occasionne un heureux partage de l'influence sociale, de la tâche éducatrice en particulier. Le clergé aurait-il sujet de s'en étonner ? alors que toutes les compétences laïques et tous les corps professionnels lui doivent en grande partie ce qu'ils sont ; et raison de s'en plaindre ? quand les besoins de notre peuple se font si variés et si pressants. Qui ose

parler de concurrence ? Il s'agit d'une collaboration loyale, renoncée et confiante, entre pasteurs et fidèles, pour toutes les entreprises de caractère patriotique et notamment pour cette œuvre paroissiale dont les effets, du reste, se propagent de paroisse à comté, de comté à province, de province à pays.

Dans le domaine économique, agricole surtout, l'évidence des progrès accomplis depuis l'âge de fer rend inutile toute description. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer un instant la tournure physique, l'habitation, le mobilier, le vêtement et la nourriture de l'habitant. Calculons plutôt le déficit. Une prospérité aussi soudaine ne pouvait venir sans précipiter la rupture avec un passé moins brillant que solide. Il y a — *corruptio optimi* — des parvenus agricoles. Les curés de campagne interrogés sur leur « plaie » paroissiale ont répondu d'un désolant accord : *le luxe*. Un luxe criard, inesthétique et cela va de soi ; un luxe onéreux, ennemi du confortable et je le prouve. Telle paroisse des bords du Richelieu voit rouler vingt-sept automobiles, dont la plupart des propriétaires n'ont pas même songé à installer un bain dans leur demeure. Tel fils aîné et son frerot possèdent chacun un cheval de promenade, luisant, une voiture de promenade, luisante aussi, qui n'ont pas un sou vaillant dans leur poche, en vue de l'épargne ou des menus plaisirs. Je crois que les parents feraient mieux de combattre cette marotte, la remplaçant par quelque argent donné à l'éphèbe pour l'engaillarder un peu, lui faire aimer le sol, lui procurer la sensation qu'il est déjà actionnaire et bénéficiaire de l'entreprise et non pas simplement le bras qu'on dirige et qu'on exploite.<sup>1</sup> Il est du ressort de nos curés, par des recommandations et des

<sup>1</sup> Pour ce qui concerne le luxe féminin dans nos campagnes, on voudra se référer à la précédente enquête de FADETTE.

instances d'ordre naturel et surnaturel — car le luxe amène l'avarice, l'oubli de Dieu, la restriction familiale — de cramponner leur peuple aux solides vertus paysannes, génératrices du bien-être actuel. Beaucoup se plaignent de n'y être point suffisamment aidés par les professeurs de nos collèges commerciaux. Les fils de cultivateurs en reviennent parfois déprimés par le contact avec des rejetons urbains, tourmentés, comme on dit, d'aspirations vagues et moins enclins à la vocation terrienne. J'ose souhaiter que ces lignes tombent sous les yeux du personnel en faute. La guerre aidant, ne pourrait-on pas obtenir qu'il devienne chic d'être habitant ?

Deux grands objectifs paraissent nécessaires au maintien comme à l'avancement de la prospérité agricole : développer de façon normale et pratique l'instinct particulariste et l'esprit de communauté. Comment ? *Par la culture de l'initiative et la coopération agraire.* C'est par là seulement que nous pourrions rejoindre, je ne dis pas, je ne dirai jamais la supériorité, mais les supériorités anglo-saxonnes. L'initiative est affaire de tempérament et d'atavisme, sans doute, mais c'est encore — comme toutes les tendances intimes de notre être — affaire d'éducation. Un religieux trop tôt ravi à la Science sociale, qu'il excellait à rattacher aux données théologiques, le Père Benoît Schwalm, jugeait cette faculté compatible avec les plus sévères règles monastiques ; il en conseillait l'exercice et le développement dans tous les séminaires de France. Le curé a l'avantage de visiter les écoles et de rencontrer les mères de famille dans les réunions de congrégations. Il pourrait remplacer par des conférences sur ce capital sujet des ordres du jour passablement routiniers. La coopération va suppléer, dans les provinces de l'Est, aux patronats agricoles ; elle va mettre à la portée du paysan les ressources

et les procédés réservés jusqu'ici à la grande culture. Elle servira en même temps de sauvegarde à la petite propriété; sans elle le fermier est incapable de satisfaire aux exigences d'une culture qui, pour rester rémunératrice, a besoin d'être perfectionnée de jour en jour. Dans un *Catéchisme des Coopératives* qui paraît en articles<sup>1</sup> et devrait se muer en brochure, M. l'abbé Allaire nous indique le rôle du curé en rapport avec cette œuvre insigne. Répétons le mot : ce rôle est souverain.

Il s'exerce en tout domaine par l'exemple, l'action et la parole qui est encore une action, malgré le respect amoindri de l'autorité sacerdotale. Le curé doit être le premier gentilhomme de sa paroisse : le plus coulant et le plus strict en affaires; le plus discret et le plus aimable en société; le plus soigné dans sa tenue et son langage. Bonne ou mauvaise, son influence dépasse tous nos calculs : car il vit en contact permanent avec son peuple; en contact immédiat chaque dimanche, et jour de fête. Ce peuple vient s'asseoir au pied de la chaire. Il écoute ! Et le prône n'est point mort, car il vit encore. Que dégagé des formules trop autoritaires, il s'adresse à la raison même et fasse appel aux plus justes sentiments. Ce peuple est venu à la messe. Que la messe lui soit une « élévation » du commencement à la fin, y comprise la demi-heure de sermon. Dans la revue diversifiée qu'il fait des événements de la semaine, dans l'énoncé du programme ultérieur, que le pasteur ne mette en oubli aucune œuvre bien inspirée, aucun projet d'avancement ou de réforme, pourvu que nettement et sagement conçu. Qu'il intercale à propos le merci obligatoire et le bravo inoffensif... Quand ce peuple saura qu'il est aimé

<sup>1</sup> Voir le *Coopérateur agricole* de Saint-Hyacinthe : articles en cours de publication.

pour son âme droite et généreuse, et que son rêve est béni de vaincre en tout la médiocrité, il redoublera de confiance envers le curé, son guide séculaire. Il jettera ses réserves en masse dans l'urgente entreprise de la réfection des forces nationales. A la même heure, d'un bout à l'autre du pays, en des milliers d'églises et de chapelles, les mêmes avances obtiendront de tout le peuple canadien-français la même réponse. Et ce sera le geste fier par lequel un vaincu que l'on voudrait chasser du présent prend tranquillement possession de l'avenir.

## II

## LE POINT DE VUE RELIGIEUX

Il a fallu, pour des fins de rédaction, séparer ce que la Providence et des nécessités locales ont si fortement uni en ce pays: l'action temporelle et le bienfait proprement religieux de la paroisse catholique. Nous avons dû également limiter nos observations aux seules paroisses rurales: c'est là qu'on saisit le mieux l'influence du prêtre sur la vie du colon; là principalement que s'élaborent nos destinées comme peuple. Quittons-les maintenant pour examiner les principales lacunes religieuses dans nos paroisses de grande ville et la meilleure façon de les combler.<sup>1</sup> Nous avons suffisamment disposé de cet aspect de la question dans les milieux ruraux, en signalant la plaie du luxe et ses conséquences immédiates.

*Les non-pratiquants.* — C'est l'apport rural en somme qui fait la ville, socialement et religieusement. La foi des

<sup>1</sup> Pour cette partie de notre enquête, nous avons cru devoir, en toute décence et opportunité, nous appuyer sur l'autorité du pape, sur l'initiative étrangère, en tant qu'applicable en ce pays, et — partiellement du moins — sur les vœux et suggestions émis au Premier Congrès Sacerdotal de Montréal. (29 et 30 janvier 1913.)

paroisses urbaines dépend-elle, au même degré que leur chiffre de population, du recrutement fourni par la campagne? On l'a prétendu, publié même. Dans l'*Ecclesiastical Review*, (1915-16), un correspondant du pseudonyme de *Sacerdos* alignait dans ce sens de nombreuses statistiques, résultat d'une enquête menée pendant dix ans dans une paroisse du nord des États-Unis. Sur 255 femmes d'extraction rurale, 4 manquaient la messe habituellement; sur 101 de provenance urbaine, 47 s'abstenaient de la même manière. Au cours d'une mission prêchée aux hommes, on avait noté parmi les absents 90, nés à la ville, et 4 seulement, nés à la campagne. Même contraste au sujet de la communion pascale, des mariages mixtes, etc. L'auteur, qui n'était autre que le curé, concluait ainsi : *There are no city Catholics... Life in a large city invariably and inevitably tends to undermine the faith.* N'allait-il pas jusqu'à fixer l'échéance? affirmant que pour une famille citadine non régénérée par le sang des campagnes, c'est la perte de la foi à la troisième ou quatrième génération. Mais sa paroisse, d'après lui, se renouvelait tous les trois ans... Comment donc aurait-il pu suivre dans leurs diverses migrations toutes les familles de souche urbaine? C'est la légère fissure par où s'opère le coulage des plus laborieuses statistiques. Et puis, remarquez ces mots : *Invariably, inevitably,* jetés là pesamment, dans un domaine où la liberté et le principe de grâce occupent si large place. Il y aurait double méprise à vouloir faire un état sérieux, dans un pays de foi comme le nôtre, de révélations qualifiées de *bombastic* par plusieurs confrères irlandais. Mais les prémisses numériques paraissant des plus loyales, je les retiens comme indication. Voici d'ailleurs un fait qu'on peut localiser partout en songeant de prime abord à Montréal. Dans l'opération de la greffe végétale, la partie entée communique sans

en rien perdre sa vie propre et ses qualités natives. Par malheur, il n'en va pas ainsi, dans nos villes, de l'accroissement religieux dû en grande partie à l'immigration des campagnes : les survenants communiquent leur sève de piété assez souvent à leur détriment personnel; un bon nombre ne tardent guère à s'urbaniser, dans le sens péjoratif que mérite le mot. Et du reste, parmi les motifs qui les attirèrent à la ville, ne figure point l'esprit d'apostolat.

Si l'on pose d'un côté l'influence des nouvelles couches rurales, influence très considérable, encore que restreinte de la façon que nous avons dit, de l'autre le coudolement journalier et parfois la mixture avec des races de croyance adverse; d'un côté l'abondance des secours spirituels jointe aux ressources variées du culte extérieur, de l'autre le danger moral d'une vaste agglomération urbaine, les facilités qu'elle offre à toutes les entreprises du vice, l'on présume qu'une ville comme Montréal doit être un champ immense d'activité religieuse avec déchet proportionné. Au domaine de la foi théorique, les apostasies réelles sont peu nombreuses, les militantes encore moins. Chez elles, à de certaines heures — la dernière surtout — le vieux fonds de croyance ressuscite. *Que voulez-vous, on a ça dans le sang*, disait l'une avec dépit, non ouverte encore à « la joie de sentir couler dans ses veines la mémoire fluide de tout un glorieux passé ». (BRUNETIÈRE). On déplore cependant la foi avariée d'un bon nombre de Canadiens-français, dont la culture religieuse ne répond plus au développement scientifique ou littéraire, et qui croient pouvoir, tout en restant catholiques, opérer leur sélection candide à travers nos dogmes, retenant celui-ci, rejetant celui-là au gré de l'intérêt, de la passion ou du pur snobisme. Mais le mal immédiat le plus répandu dans chaque classe de la société montrealaise, c'est *l'abandon graduel de la pratique religieuse*.

(J'appelle un non-pratiquant le catholique qui assiste à la messe sans faire de communion pascale, ou vice versa, et celui qui s'abstient des deux.) C'est la fausse ornière par où la France est parvenue jusqu'à l'indifférentisme officiel. Pourquoi s'y engager à l'heure même où elle tente héroïquement d'en sortir? Il faudra bien, par esprit de logique, l'imiter jusqu'à la fin, c'est-à-dire changer d'aiguillage à notre tour. Pourquoi ne pas épargner à un peuple jeune encore, empêché de mille autres manières, ce long, inutile et dangereux circuit? Or, sans verser dans aucun pessimisme ni prétendre dénoncer une crise religieuse en ce pays, j'affirme que l'abstention des catholiques de Montréal est un fait réel, grandissant, contagieux. Qu'on prenne garde à n'en point juger par l'impression, j'ose dire cinématographique, qui se dégage des foules hâtives envahissant par un clair dimanche, nos portiques d'églises. Le jet d'eau le plus animé ne prouve rien en faveur de la vasque immobile qui l'entoure. On me montre les assidus, les fervents, quand je cherche les non-pratiquants. A ce propos, je rappelle en confirmation un fait énorme, bien connu dans tout le monde ecclésiastique. Il y a quelques années, une église du centre regorgeait aux messes, à tel point qu'un assistant désireux de suivre les parties de l'office, devait se guider sur les mouvements de l'assemblée. Il avait fallu, pour de sérieux motifs, retarder jusque là la division de la paroisse. Quand l'autorité en eut détaché 1100 familles, un peuple aussi dru qu'auparavant prenait part aux services religieux; du moins la différence n'était point sensible à l'œil. Quelle église fréquentait cette multitude auparavant? Où allaient surtout les vieillards et les personnes faibles? Réponse toute simple: ils restaient chez eux. Comme pour la plupart il ne s'agissait point d'une habitude invétérée, je n'en conclurai rien de

formel dans la question qui nous occupe. Toutefois ce bizarre phénomène montre bien ce que vaut, en de telles circonstances, l'argument des « églises combles » et des portiques envahis.

L'on exige à bon droit toutes sortes de précisions dans une enquête. Convenons d'abord que l'étude numérique des faits sociaux, trop souvent fallacieuse, offre en l'instance de très graves difficultés. Il fut relativement aisé à *Sacerdos*, curé d'une petite paroisse de 286 familles, de dresser un bilan religieux complet sous tous rapports. Il obtint l'assistance de deux collaborateurs, et malgré tout, l'enquête dura dix années. Dans les conditions anormales que présente une paroisse de 1500 à 2000 familles, comment le curé peut-il répondre à la simple question de l'Ordinaire touchant le nombre des sujets non-pratiquants ? En l'absence de moyens adéquats, il est reconnu que la *visite paroissiale*, annuelle ou bi-annuelle, permet de résoudre *approximativement* le problème. (Retenons cet adverbe en une matière où se trouve intéressé, parfois, le secret des consciences ou celui des familles.) A la condition que l'on procède avec esprit de suite et d'unité. Si chaque vicaire adopte continûment le même quartier pour cette besogne; s'il y tient l'œil ouvert et s'en rend pour ainsi dire responsable devant le curé, comme la chose se pratique à Paris; s'il a soin de transmettre à son successeur — car Le Play eut sûrement rangé nos vicaires au nombre des *familles instables* — son carnet de notes et d'observations, la *petite paroisse* ainsi projetée sur l'écran bientôt réfléchira la grande. C'est là où cette méthode fut appliquée avec certaine rigueur et persistance que j'ai recueilli les témoignages les moins aléatoires... les moins consolants aussi. Empêchés d'être justes, les curés de deux paroisses (à l'est et au nord) prétendirent se montrer

charitables; à la question : combien comptez-vous de non-pratiquants des deux sexes? l'un et l'autre ont répondu : mettez 300. Que se passe-t-il alors dans toute la ville et surtout parmi la dense cohue des populations du centre? Prenez simplement comme base ce chiffre initial de 300, afin de le multiplier par le nombre de paroisses canadiennes-françaises établies dans chaque partie de la métropole. Baissez indulgemment le multiplicande suivant leur degré d'importance et à mesure que vous approchez des extrémités, où la contribution rurale est de plus fraîche date. Le total ne dira pas moins de 18000. Et ce résultat ne saurait surprendre quiconque se rappelle la définition plutôt large que nous avons donnée du non-pratiquant. Si toutefois un doute persiste, laissons-là calculs et méthodes. Allons causer des choses de la société avec quelques prêtres voués au ministère des âmes ou simplement quelques mères chrétiennes, intelligentes et voyant clair à travers la vie. Ce que nous entendrons de réflexions pénibles concernant l'abstention religieuse dans leur milieu! À défaut d'une expérience mathématique, nous retirerons de ces entretiens la conviction morale, ressort plus utile dans l'action. J'ajoute, non pour *balancer* mon rapport, mais pour en écarter les déductions téméraires, qu'en général, et surtout chez la jeunesse féminine, l'éloignement pratique dû à des situations temporaires qu'on devine aisément ne préjuge pas la perte infaillible de la Foi. De même, il est réjouissant pour un cœur d'apôtre de constater que la troisième année de guerre a déterminé dans Montréal un courant de piété assez fort pour charrier mainte épave aux rives de salut.

*La dictée de Benoît XV.* — Le 14 avril 1917, Sa Sainteté Benoît XV écrivait à Sa Grandeur Mgr Landrieux, évêque de Dijon : « Dans la lettre pastorale que vous adressiez

« récemment à vos diocésains, il vous eût été difficile de  
« traiter un sujet plus important que celui de la vie paroissiale. Les temps ne sont plus où l'organisation de la  
« paroisse était assez florissante pour ressembler à une  
« famille ; et aujourd'hui, en maintes contrées, on en est  
« venu à ce point que le pasteur connaît à peine ses brebis  
« et les brebis n'entendent à peu près jamais la voix de  
« leur pasteur. Dans quelle proportion l'Église en a  
« souffert, combien elle en souffre aujourd'hui, on le recon-  
« naît clairement aux conséquences : les brebis sont dis-  
« persées, les forces catholiques sont éternées, les mœurs  
« chrétiennes ont subi un fléchissement aggravé par la  
« diminution de la foi... Il faut donc revenir au point  
« d'où l'on est parti ; il faut que la paroisse soit rétablie de  
« manière que la multitude des croyants n'ait qu'un cœur  
« et qu'une âme... Les conséquences heureuses de cette  
« situation seront d'abord que non seulement les brebis  
« recevront de leur pasteur le pain de la doctrine et des  
« sacrements, mais encore qu'elles trouveront sous son  
« gouvernement leur direction... » Plus loin, le Pape  
déclare qu'il faut donner aux paroisses « leur constitution  
normale, leur force première et leur organisation d'autre-  
fois. » Il paraît superflu maintenant de demander si  
l'apostolat individuel, nécessaire pour ramener les non-  
pratiquants à l'église, est compatible avec ces proportions  
hors nature qu'offrent souvent nos paroisses de grande  
ville ; s'il est possible au curé de connaître ses brebis, alors  
que sa sollicitude pastorale doit s'étendre à plus de 15 000,  
et que la seule administration temporelle réclame le plus  
vif de ses forces et le plus clair de son temps ; enfin si cet  
énorme accroissement de nos paroisses répond à la consti-  
tution normale ou à la forme primitive, conditions du  
« retour à leur antique splendeur ». Les observations

papales, tout en visant « maintes contrées », s'appliquent directement aux Églises de France. Déjà, vers l'an 1901, le cardinal Richard, sans attendre le mot d'ordre de Rome, voulut remédier à « l'insuffisance manifeste du nombre des paroisses pour les besoins d'un diocèse aussi peuplé que celui de Paris, le plus déshérité de tous les diocèses de France au point de vue des secours de la religion. » Songez qu'une seule église — Notre-Dame de Clignancourt — devait suffire à un peuple de 120 000 âmes; plus tard, en 1908, après la disjonction d'une nouvelle paroisse de 30 000 habitants, il en restera 95 000, desservis par 7 prêtres; tandis que Saint-Ambroise en comptera 90 000, avec 8 prêtres seulement. Dans la banlieue, on observait, avec des besoins plus pressants, un plus grave désarroi du culte. Il s'agissait de faire descendre le Christ « au milieu de l'innombrable gentilité, païenne de naissance, païenne de vie, qui s'accumulait aux portes de la capitale. » (G. GOYAU). Dans l'impossibilité matérielle d'établir promptement de nouvelles paroisses, le cardinal fonda l'œuvre des chapelles de secours, sortes d'abris temporaires pour des paroisses *in via*. La charité privée renouvela ses miracles en cette occasion. On ne lit pas froidement les rapports annuels de l'œuvre dressés par les meilleurs écrivains catholiques. Héritier du zèle de son prédécesseur et ne songeant guère à modifier son plan de restauration, le cardinal Amette érigea ensuite 40 chapelles de secours et 25 paroisses canoniques. Il fut admirablement secondé par une élite de fidèles, et put même escompter la tolérance du gouvernement, grâce à des substitutions nominales en ce qui concernait les titres de propriété.

Je ne prétends pas établir de parité avec la situation du culte catholique dans nos grandes villes. Mais — j'avoue que cette idée me hante — la voix du sang nous engage à profiter des exemples bons et mauvais que nous

offre le cher pays d'origine. Toutes proportions gardées, il nous importe de prévenir ici les mêmes oublis qui aboutiraient aux mêmes désastres. Il le faut : à tout prix ; en tout domaine. Qui sait si plus tard, même au point de vue religieux, on trouverait chez les nôtres une égale force de réaction ? Nous n'avons pas de ces paroisses nettement qualifiées de « monstrueuses » par l'un des rapporteurs, M. Henri Cochin, je pense. Nous avons des paroisses anormales dont le dégreavage s'impose à bref délai. « L'autorité y veille, » selon la remarque de Mgr Bruchési, au Congrès sacerdotal de Montréal.<sup>1</sup> Le 7 octobre dernier, avant de bénir la crypte de Notre-Dame du Rosaire de Villeray, Sa Grandeur déclarait que les cérémonies de ce genre étaient la joie répétée de son épiscopat. « Ces nouveaux temples, je les offre à Dieu en compensation des églises dévastées de France. » Malgré le dispositif si favorable des lois de la Province, nous savons, ou pour mieux dire, nous ne savons pas de quelles difficultés s'accompagne la division fréquente des territoires paroissiaux. La principale consiste évidemment dans les charges financières déjà assumées par la paroisse-mère. Il advint plus d'une fois que des plans trop vastes ou trop somptueux, pour églises ou presbytères, alourdirent ces charges plus que de raison. Les courageux lanceurs de pareilles entreprises avaient, je veux bien croire « de l'avenir dans l'esprit ». En ont davantage ceux qui, soucieux d'obéir au

<sup>1</sup> On doit regretter que les travaux lus devant l'importante assemblée n'aient reçu d'autre publicité que le résumé — à coup sûr impartial, mais forcément incomplet — de M. l'abbé Auclair, dans la *Semaine religieuse*, des 10 et 17 février 1913. Les conférences de MM. les abbés Perrier (*Les oeuvres de jeunesse*) et Richard (*L'organisation des catéchismes*), de M. le chanoine Jasmin (*La communion des enfants*) et du R. P. Hudon (*Les Cercles-ouvriers*) abondent en renseignements positifs et en visées pratiques. Ne pourrait-on pas repêcher ces manuscrits pour les annexer au volume-rapport du prochain congrès ?

Pape et de faciliter leur tâche aux évêques, s'efforcent d'organiser le budget paroissial en vue des nouveaux partages et des meilleurs intérêts des âmes. Quoi qu'il en soit de ces difficultés, elles ne peuvent que s'accroître dans l'avenir, ce qui semble bien militer en faveur de l'action immédiate. En effet, déjà médiocre, l'esprit paroissial de nos citadins — en particulier ceux des classes dirigeantes — se trouve bientôt annulé dans chaque district surpeuplé. Pour s'épargner la plus légère fatigue, pour « sauver un bloc », comme ils disent fort mal, ils iront par centaines porter à une église ou chapelle étrangère, avec le soutien moral de leur présence, l'appui matériel de leur bourse. Sans compter que la plus-value croissante (en temps normal) de la propriété foncière, faisant obstacle d'une part au libre choix des sites d'églises, détermine d'autre part l'envahissement des locataires et la rapide augmentation du chiffre de population.

*L'architecture religieuse.* — Il est possible aujourd'hui, grâce à l'introduction des matériaux armés, de réduire considérablement le coût de construction des églises et presbytères. Ces restrictions, que suggèrent à la fois le souci des âmes et la pitié envers un peuple besogneux, ne sauraient nuire aux préoccupations d'art si tardivement éveillées en ce pays. L'histoire démontre que le mauvais goût dans l'architecture religieuse naquit le plus souvent d'une profusion de richesse, et j'en pourrais citer des exemples sans franchir l'océan. Je préfère souligner notre défaut capital dans la construction qui est l'*individualisme* : un individualisme sans frein ni limite : car ses tendances éclectiques l'ont fait plus onéreux et non moins ridicule. Croit-on vraiment être en règle avec l'art, parce qu'on emprunta à tous les arts et qu'on sut recueillir, au cours du voyage d'Europe, une abside et un baldaquin par ici,

un clocher et une frise par là ?<sup>1</sup> Je préfère encore à toute cette vaine esthétique le simple souci de la propreté et du confort avec un maximum de garanties contre le feu... Nous souffrons aussi d'un certain archaïsme qui nous fit entreprendre parfois de coûteuses imitations des anciens styles. On oublie que les pastiches ainsi obtenus manquent toujours des qualités essentielles et ne répondent guère aux exigences de notre époque. Et voilà pourquoi M. Édouard Montpetit, expert en cent choses et disert en mille, et qui n'a point l'habitude de rien omettre, quand il décrit nos réalisations nationales, voulant refaire tout récemment une promenade artistique à travers la métropole, ne trouva que trois points d'arrêt justifiés : la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, celle du Séminaire, et la Banque de Montréal. Ailleurs et dans toute la Province, il eût souvent rencontré le décorum et parfois la logique, sans compter d'innombrables beautés de détail : mais nous aspirons à mieux. Quant au décor artistique de nos temples, j'emprunte à Mgr Rivière, évêque de Périgueux, dix lignes de description réaliste qui vont peut-être adoucir notre *mea culpa* en nous permettant de le battre en cadence avec des peuples plus raffinés : « Pour nos statues et tableaux, ne choisissons-nous pas, n'acceptons-nous pas, au moins, de certains donateurs plus généreux que de goût sûr, quelques Sacrés-Cœurs, quelques Saintes Vierges, quelques saints peinturlurés, pardonnez-moi le mot, je n'en trouve pas d'autre, en couleurs atroces, sur les joues et les lèvres

<sup>1</sup> Et d'où venait-il donc ? d'Italie, de France ou d'Allemagne ? ce fanfaron de clocher — mon co-diocésain, hélas ! — totalement projeté à côté de la façade et du toit, et qui ressemblait si fort au chez-nous des hirondelles que nos ancêtres juchaient au sommet d'une longue perche, en avant de leur demeure. Mais lui, comment pouvait-il tenir ainsi dans les airs sans nul support apparent ? Un feu vengeur est venu détruire la cage avec l'hypothèse du miracle !

« desquels on a, ce semble, écrasé du vermillon, dont les « gestes sont tourmentés ou faux, pour les placer au milieu « de splendides églises byzantines, romanes ou autres qui « abondent, et cela m'est une vraie satisfaction, dans notre « Périgord? » (Lettre au clergé, 8 décembre 1917). C'est un état de choses dont il ne convient ni de rire ni de pleurer, mais qui commande une action disciplinée. On a tout dit sur les causes impéditives de l'art au Canada. L'architecture, religieuse ou profane, trouve une spéciale excuse du fait qu'en Europe, on est depuis longtemps à la recherche d'un style de transition. Le 27 février 1917, MM. Rognon et Lebey, députés, déposèrent à la Chambre française un projet de loi aussitôt renvoyé à la Commission des Beaux-Arts. J'y relève ces deux articles : 1° L'auto-risation de bâtir ne pourra être accordée que sur la présentation d'un projet signé d'un architecte responsable; 2° L'emploi des formes ou éléments d'architecture des arts du passé ne sera pas admis dans l'élaboration des projets d'édifices publics, sauf pour la restauration des monuments anciens classés. Le chroniqueur artistique de *La Croix*, le R. P. Abel Fabre, fit ses réserves quant à l'utilisation d'anciens principes demeurés applicables. Puis il formula à son tour dix propositions « supérieures aux esthétiques particulières », et dont nos bâtisseurs pourront lire avec profit les deux suivantes : 1° Nous n'avons ni à inventer chacun un style moderne ni même à trouver un style personnel. Le style moderne naîtra tout seul de nos tentatives collectives disciplinées par une même méthode de travail. Le devoir de chaque architecte est de reprendre les trouvailles des autres pour les perfectionner encore, sans se préoccuper de la propriété artistique; 2° Toute imitation de matériau avec un autre matériau étant condamnable, nous n'userons jamais du simili qui aboutit

au clinquant et au faux luxe, entraînant l'artiste au manque de sincérité. Quand nous aurons à recouvrir ou à décorer un matériau, nous le ferons conformément aux règles qui régissent l'emploi du revêtement et de la polychromie. Le placage doit garder l'aspect de placage. La polychromie doit être faite de tons volontaires harmonisés. Les matériaux artificiels, comme le stuc, doivent être exprimés comme tels, par exemple sans joints. — Enfin, Mgr Rivière, dans la lettre que nous avons citée, pourvoit à la création d'une « commission diocésaine pour la conservation et le développement de l'art religieux. » Cette commission est composée de huit membres, dont trois laïques et cinq ecclésiastiques. La principale ordonnance est formulée en ces termes : « Avant de construire une église, ou sacristie, d'en réparer, d'en agrandir ou d'en meubler une, avant d'y mettre des ornements à titre définitif, ou des statues, avant de placer au rebut un vase sacré, un ornement antique ou tout autre objet ancien de l'église, MM. les curés ou aumôniers demanderont à la Commission son avis et son autorisation.<sup>1</sup> » L'évêque de Périgueux demande en plus aux commissaires « de vouloir bien, par des conférences, initier les séminaristes et intéresser les prêtres à toutes les questions archéologiques et artistiques. » Je crois sincèrement que si quelques-uns, parmi nos jeunes prêtres députés à Rome, reçoivent l'ordre de s'adonner aux études d'architecture, l'établissement de commissions du même genre sera bientôt possible au Canada, dans la plupart des diocèses. Auguste mourant disait de la capitale romaine que l'ayant trouvée de brique, il la laissait de marbre. Sans rêver d'une telle métamorphose pour son église, tout

<sup>1</sup> Voir *La Croix* des 31 mars et 26 décembre 1917.

curé canadien devrait être en mesure, un jour ou l'autre, d'inviter son peuple, suivant la magnifique expression de Pie X, à « prier sur de la beauté ».

M.-A. LAMARCHE, O. P.

---

## POUR NOS CONSCRITS

---

*Choses de chez nous*, la jolie brochure de 112 pages où nous avons recueilli, à la demande de la *Ligue patriotique des Intérêts canadiens*, la substance de notre Almanach de 1917, avec quelques vers de Lozeau, est aujourd'hui à la disposition du public.

La *Ligue patriotique* en a fait remettre plus de cent exemplaires à l'oeuvre de l'*Aide aux Conscrits* et cet exemple a rapidement été suivi par la rédaction du *Devoir* et des particuliers, dont M. le Dr J.-B. Prince, MM. Edmond Hurtubise et Émile Girard.

Pour rappeler l'intérêt qu'offre ce petit livre, il suffit de répéter ce que disaient de l'Almanach de 1917 le *Parler français* et la *Nouvelle-France*. C'est, déclarait le *Parler français*, « un beau petit livre où nos meilleures écrivains disent, le mieux du monde, les choses les plus intéressantes sur les sujets les plus variés » et la *Nouvelle-France* ajoutait: « C'est un bijou d'almanach, bien rédigé, puisque toutes, ou à peu près, nos meilleurs plumes canadiennes y ont collaboré; bien patriotique, puisque la note dominante c'est l'attachement à la langue maternelle, le devoir sacré d'en sauvegarder et d'en défendre les droits; bien instructive, car plusieurs des articles qu'on y a contribué ou insérés sont de véritables leçons de choses, en particulier, l'ingénieuse représentation de la force numérique des catholiques de langue française, au Canada... »

La *Ligue des Droits du français* tient à la disposition de tous ceux de ses amis qui voudront faire de la propagande les *Choses de chez nous*. Prix: 10 sous l'exemplaire, \$8 le cent, \$70 le mille.

La *Ligue* fera remettre directement à l'*Aide aux Conscrits* toutes les commandes qu'on voudra bien lui faire pour nos jeunes gens. La distribution sera ensuite faite comme pour les autres envois de livres.

## LES « REFRAINS DE CHEZ NOUS »

---

— *Ce qui me frappe, disait un soir, dans une réunion de l'Action française, M. Guy Vanier, c'est la souplesse du programme que vous vous efforcez de réaliser. Vous offrez de la besogne aux hommes de tous les goûts, vous tentez d'utiliser les aptitudes les plus variées. Qu'il soit un amateur de science, un littérateur ou le plus modeste artisan, chacun, dans votre œuvre, peut trouver à s'employer. Vous faites appel aux femmes comme aux hommes, aux enfants comme aux personnes d'âge mur, et vous ne négligez aucun moyen d'action...*

*C'est un compliment que nous voudrions mériter, et c'est pourquoi, après notre almanach, notre revue, nos brochures diverses, nos conférences et notre premier pèlerinage historique, nous lançons aujourd'hui les Refrains de chez nous.*

*Nous n'offrons au public que des choses connues, nous ne prétendons point inaugurer un genre, nous avons même eu le grand avantage — dont nous sommes heureux de dire très haut notre gratitude — de puiser à pleines mains dans un recueil ancien, celui des Frères des Écoles chrétiennes du Mont Saint-Louis. Nous voulons simplement, en utilisant nos moyens d'action particuliers, prolonger plus loin encore l'écho de la chanson française.*

*Nous savons ce que représente, comme puissance de pénétration, la chanson populaire; nous savons qu'elle atteint tous les milieux et qu'un poète de génie comme Mistral n'a pas dédaigné de prêter l'appui de son prestige à ceux qui voulaient*

*propager dans tous les coins de sa Provence la chanson qui dit les joies, les rêves et les peines des siens.*

*Et nous suivons l'exemple de tous les grands propagandistes. Nous souhaitons que par milliers les Refrains de chez nous se répandent dans toute l'Amérique française, qu'ils aillent jusque dans le plus modeste village éveiller les sentiments d'autrefois, maintenir les traditions, nouer d'un trait plus ferme la chaîne qui relie le passé à l'avenir.*

*Pour cela nous sollicitons une fois de plus le concours de nos amis. Les Refrains de chez nous sont offerts à un prix qui en rend la diffusion très facile ; ils se présentent sous une toilette qui les fera tout de suite populaires. Il faut qu'ils dépassent nos plus fameux tirages.*

Omer HÉROUX.

*Abonnez, faites abonner  
vos amis*

*à*

***L'Action française***

## A TRAVERS LA VIE COURANTE

---

### *Avec les voyageurs de commerce*

Le 23 juin dernier, les membres du Cercle catholique des Voyageurs de commerce de Saint-Hyacinthe célébraient leur fête patronale. Ils avaient invité leurs confrères du Cercle de Montréal à se joindre à eux. J'eus le privilège de les accompagner. Et je voudrais signaler ici les qualités toutes françaises de ce groupe vaillant, sa gaieté, son entrain, son prosélytisme, et... ses chansons.

Trop souvent, à nos réunions, soirées de famille ou d'amis, banquets, excursions, on chante en anglais. Le *For he is a jolly good fellow*, par exemple, est indispensable.

### *Chansons françaises*

Les voyageurs de commerce ont entrepris de rompre avec cette mauvaise habitude. Eux qui ont propagé, cette année, six mille Almanachs de la Langue française se devaient de profiter les premiers de ses enseignements. Aussi les entendait-on l'autre jour — et cela est devenu de tradition à leurs fêtes — chanter gaiement :

Il a gagné ses épaulettes  
Maluron, malurette  
Il a gagné ses épaulettes  
Maluron, maluré...

Ils ont d'ailleurs commencé, dès le départ, par le chant : *Parlons français*. Et ce morceau d'ouverture a donné le ton à tous les autres. Nos vieilles chansons y ont passé tour à tour : *En roulant ma boule, À la claire fontaine, Alouette, gentille alouette, C'est la belle Française, La jolie cantinière, Marie-Anne s'en va-t-au moulin*, et plus d'une pièce improvisée où une verve bien française se donnait libre cours. La seule chose qui manquait, était... un chansonnier. Plusieurs, qui ne connaissaient que de nom telle ou telle chanson, suivaient comme ils pouvaient, d'une voix hésitante, tâchant d'attraper un premier mot chez le voisin, et risquant ou devinant le suivant. Au prochain voyage, grâce à la nouvelle publication de l'*Action française*, tout le monde pourra chanter avec entrain.

## Annonces anglaises

Ces chansons, en pleine province de Québec, devaient s'harmoniser avec le milieu. Elles semblent sortir du terroir dont elles reflètent les beautés, les traditions, les gloires. Avouons cependant qu'un étranger jetant, le long du chemin, un coup d'œil par les fenêtres du train aurait pu se demander parfois s'il ne se trouvait pas en pays anglais. Trop de nos cultivateurs — et cette remarque ne s'adresse pas seulement à ceux qui habitent entre Montréal et Saint-Hyacinthe : on signalait dernièrement la même chose entre Montréal et Vaudreuil et on pourrait la constater presque partout dans notre province — trop de nos cultivateurs laissent installer sur leurs granges des annonces exclusivement anglaises. Pour quelques sous, ils livrent — le mot n'est pas exagéré — leur propre langue.

Presque toujours une observation de leur part ferait comprendre aux annonceurs que leurs intérêts mêmes demandent une annonce française, une annonce dans la langue des habitants et des voyageurs de cette région. Ajoutons que quelques noms de stations devraient aussi être francisés : *St Hilaire East*, par exemple.

## Action patriotique

Les voyageurs ne se contentent pas de cette fidélité personnelle à la langue française, ils s'occupent de la faire respecter et honorer par les divers groupes du pays. Ainsi un vrai chevalier prend en mains les intérêts de sa reine. Nous avons déjà signalé à ce sujet quelques initiatives individuelles. C'est tout un admirable mouvement d'ensemble qu'il faudrait décrire pour rendre justice au Cercle catholique.

Grâce à leur forte organisation, à leurs réunions bimensuelles, à leur propre dévouement, ses membres ont pu se livrer à une action méthodique, constante, efficace. Vous pouvez maintenant les suivre, à travers le pays, à leurs traces : les endroits où ils passent deviennent français.

## Quelques prouesses

Tel hôtel fashionable, dans une ville mi-anglaise, mi-française, refusait obstinément un menu bilingue. Cinq, huit, dix voyageurs, ses hôtes habituels, vont s'inscrire chez le voisin. Ils s'y trouvent peut-être moins à leur aise, mais ils y demeurent quand même jusqu'à ce que, vaincu, l'hôtelier accède à leur demande et serve ses clients dans les deux langues.

Tel agent de gare s'entête à ne parler qu'anglais. Ils bloquent son guichet, et épaules contré épaules, attendent, mur vivant, pour se dis-

joindre que la parole française d'un fonctionnaire supérieur vienne leur promettre prompt justice.

Tel jingoe se permet d'insulter en chemin de fer nos origines, et nos traditions. Ça ne passera pas comme ça ! Dans sa langue, puisqu'il n'en comprend pas d'autres, ils relèvent ses faussetés et lui rivent prestement son clou, de façon qu'il n'ait pas envie de recommencer.

Tel de leurs compagnons se montre plutôt froid, négligent, apathique vis-à-vis de sa langue. Attends un peu, mon bonhomme ! Nos voyageurs vous l'entreprennent, qui d'un bord qui de l'autre, vous le bombardent d'arguments comme sait en trouver un homme qui veut faire valoir sa marchandise, glissent un *Almanach de la Langue française* dans la poche de son veston, la *Fierté* du Père Lalande parmi ses journaux, *Pour l'Action française* de l'abbé Groulx au fond de son sac, bref le harcèlent tellement, avec ce doigté et ce brio dont ils ont le secret, qu'au deuxième voyage, il s'avoue converti, et les dépasse presque, au troisième, en prosélytisme patriotique !

Ainsi ils vont, plus d'une centaine, depuis quatre ou cinq ans, sur toutes les routes du Canada, semeurs de fierté, redresseurs d'injustices, champions inconfusibles de nos droits. Longue vie à ces vaillants fils de la race !

### Sur l'Intercolonial

J'allais clore cette chronique quand je rencontrai une des récentes victimes de la loi des chemins de fer, telle qu'amendée dernièrement par le sénat. Lui-même a raconté son aventure dans une lettre au *Devoir*. Accompagné de trois amis de France, il voulut dîner dans un wagon-restaurant de l'Intercolonial entre Québec et Rimouski. Il demanda en français un menu. Aucun des trois ou quatre garçons présents ne put lui répondre. Force fut d'aller chercher le percepteur de billets dans la voiture voisine, lequel dut avouer d'ailleurs qu'il n'y avait que des menus anglais. Indignés, les quatre amis quittèrent aussitôt le wagon-restaurant, sans rien prendre.

Ce fait révèle la portée de la loi et à quel traitement elle nous soumet. Je le livre aux méditations et aux résolutions des voyageurs de commerce. Ils sont bien capables d'entrer un bon jour, une vingtaine dans un de ces wagons-restaurants et d'en sortir, si on ne peut les servir en français, en faisant claquer les portes de telle sorte que le bruit s'entende jusque dans la capitale de notre pays bilingue, sous le toit paisible où siègent nos Pères conscrits...

## JOURNAUX, LIVRES ET REVUES

---

### DEUX LIVRES D'ACTION PÉDAGOGIQUE FRANÇAISE

Serait-ce compromettre M. de La Bruère et M. Magnan que d'unir sous ce titre général *Le Conseil de l'Instruction Publique et le Comité catholique à Au service de mon pays?* Les sujets qu'ils développent et l'esprit dont ils les animent leur donnent, ce semble, un assez grand air de parenté pour justifier plus grave impertinence.

#### I

Sur le livre de M. de La Bruère il n'y aurait qu'à transcrire le jugement de M. Chapais; « il est le dernier fleuron d'une couronne d'honneur que les années seront impuissantes à flétrir » (13) — si l'auteur ne nous avait servi, avec sa prose, la critique à en faire : « cette esquisse historique, toute restreinte qu'elle soit, rappellera à ceux des nôtres que la question scolaire intéresse vivement certains faits, certaines discussions propres à les renseigner. Elle offrira aussi à la nouvelle génération des considérations qui lui permettront de mieux saisir la portée pédagogique et philosophique de l'œuvre du Comité catholique » (247).

Des faits et des considérations chargeront 245 pages de texte et se rangeront en tirailleurs — c'est si canadien ! — sous quinze chapitres, qui voudront **se** diviser en deux parties pour assurer large hospitalité aux grandes dates, aux grandes idées, aux grandes luttes, aux grands et aux petits hommes !

1763-1841. « L'élan qui aurait pu être donné dans la première moitié du dix-neuvième siècle à la diffusion de l'instruction élémentaire se vit entravé par un esprit étroit, agressif, et par l'intransigeance irritante de l'oligarchie locale qui concentra entre ses mains le pouvoir exécutif contre la volonté des représentants du peuple au parlement » (21).

1842. Le Dr J.-B. Meilleur est nommé surintendant de l'Instruction publique. Cette largesse devait se payer : les deux-tiers des « wardens » au moins allaient être appelés de la minorité protestante et saxonne(22).

1845. Les municipalités obtiennent de nommer leurs sept conseillers elles-mêmes et par suite de gouverner leurs écoles (23).

1846. Naissance légale de l'école catholique et française (23).

1859 17 décembre. Signature de l'arrêté ministériel créant, pour le Bas-Canada, un « Conseil de l'Instruction publique » de quatorze membres, dix catholiques et quatre protestants (36-37).

Rendons-lui justice de ses consciencieux efforts pour la diffusion d'un enseignement confessionnel (45) et canadien (40).

1869 venant après 1867 amène fatalement des réformes. Un ministre de l'Instruction ou à son défaut un surintendant dirigera les deux comités catholique et protestant. (51 et suivantes).

1875 fait époque. « La confédération n'existait que depuis huit années... chacune des provinces cherchait à acquérir le plus d'influence possible. M. de Boucherville; instruit, d'esprit droit, observateur judicieux est chef du cabinet de Québec » (67).

« Il crut qu'il était de saine politique d'accroître la stabilité de notre régime scolaire de manière à ce qu'il fût à la fois une ample garantie du maintien de ses privilèges pour la minorité protestante et une protection pour la majorité catholique contre l'abus qu'elle pourrait être tentée de faire de sa force numérique, qu'il fût même à l'occasion une barrière contre les excès législatifs, en matière éducationnelle, qu'un gouvernement radical pouvait être enclin à commettre. » (68).

D'où nécessité d'un officier permanent à l'abri des influences politiques, assisté d'un conseil dont l'élément ecclésiastique forme un tiers, l'élément laïque les autres tiers, l'un catholique, l'autre protestant, s'accroissant tous les deux avec le nombre des évêques (70 et suivantes).

1895. Création de ressources permanentes au bénéfice des écoles pauvres et des instituteurs (91) rentrée, sous forme de capital scolaire, de la politique à l'école (92).

Ici s'arrête l'histoire générale de l'instruction dans Québec pour s'ouvrir celle particulière du Comité catholique.

Première réunion en mars 1871 avec pouvoirs de règlements très étendus (97) soumis à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil (98). Alors commence cette marche ascendante vers un progrès de fond et normal qui est tout à l'honneur de ceux qui en ont été artisans.

Il s'agit de perfectionner les professeurs, les méthodes, les écoles: on étend le champ de l'inspection (99); on réserve les diplômes aux com-

pétences qui s'affirment (174); on les suscite par la diffusion des écoles normales (177-178); on les tient en haleine par des primes (179); des conférences pédagogiques (180); des revues gratuites (182); des congrès (184). Les municipalités aux bonnes écoles et aux maîtres et maîtresses généreusement rétribués reçoivent des primes (227-228). L'enseignement du dessin, cette grammaire des métiers, préoccupe à bon droit le Comité (100,152); la correction du langage, les bonnes manières, ces vertus françaises, sont encouragées et Sa Majesté la Langue Française conserve la place d'honneur (157). Il n'y a pas jusqu'aux programmes qui ne soient revus et modernisés (229). L'enseignement ménager ne demandait qu'à être organisé et répandu. Inauguré en Suisse il y a 25 ans pour passer en Belgique, en France et en Angleterre, il se donnait ici depuis 1882. Deux écoles normales recueillent la mission de former des bacheliers ès sciences ménagères. (235).

Toutes ces pages sont à relire, elles sont si pleines de surprises, elles font tant de bien : elles rendent plus fier et plus fort. L'auteur s'est sagement gardé de conclure à la perfection absolue de notre régime scolaire. Il y reste encore des droits à obtenir et des devoirs à remplir. On peut affirmer cependant que depuis 1840 il a toujours été en progression ascendante, et ceux qui l'ont bâti n'ont affirmé leurs droits que pour grandir leurs devoirs. Parce qu'ils voulaient plus de lumière et de chaleur ils n'ont pas piétiné le brasier: ils lui ont jeté de nouveaux aliments. La tâche leur fut d'autant plus rude que les vents leur furent plus contraires: saxonisme (87,71,217) américanisme (259), protestantisme (87), libéralisme (210) se manifestant par le désir jamais éteint, chez l'État, de mettre la main sur l'âme des enfants (134-186-202); instabilité des gouvernements (105-117); intérêts électoraux (94-115). Si M. de la Bruère s'est montré magnifique devant les dévouements, il se découvre vif et cinglant en face des appétits. Que celui qui peut regarder l'éducation d'aussi haut, et s'y donner d'aussi près, lui jette la première pierre !

## II

Le livre de M. Magnan serait un peu à celui de M. de La Bruère ce que la pratique est à la théorie. M. le Surintendant a fait la genèse des systèmes et élaboré les programmes; M. l'Inspecteur général a suivi les personnes et surveillé les devoirs.

Son livre — est-ce, dans le cas, un si grand mal? — se ressent de cette vie au grand air, il est solide et trapu comme un gaillard de chez nous.

Tout s'y trouve, pédagogie, instruction publique, religion, patriotisme, souvenirs. C'est à s'y perdre. Mais on est content d'être perdu au milieu de tous ces panoramas, de ces personnes, de ces événements, de ces idées et de ces statistiques. Il fallait s'y attendre après l'avertissement de l'auteur : « Simple essai »; cet ouvrage ne pose nullement un « modèle oratoire ». « Fruit d'études poursuivies à travers des occupations multiples; suspendus souvent et repris entre deux classes, ou continués le soir au foyer, mes conférences et discours seront comme un écho de mon humble carrière pédagogique et de ma réconfortante vie de famille: c'est peut-être là leur plus grand mérite. »

Pardon, il s'en ajoute un autre, celui de compléter et d'éclairer l'histoire de l'éducation française au Canada par des exemples vivants et fiers.

Abbé Arthur DESCHÈNES.

---

## FABRICANTS DE BONBONS ET DE BISCUITS

---

Plusieurs fabricants de bonbons et de biscuits répondant à l'appel de la *Ligue des Droits du français* se sont réunis à l'immeuble de la Sauvegarde le 8 juillet dernier. Tous sont tombés d'accord sur la nécessité et l'excellence des réformes proposées. Un comité a été aussitôt constitué pour faire le premier travail qui sera soumis à une nouvelle réunion dans une semaine ou deux.

Nous augurons donc les meilleurs résultats de cette initiative et nous comptons en entreprendre de semblables pour les autres branches du commerce et de l'industrie.

P. H.

## TRIBUNE DE NOS LECTEURS

---

### UN EXEMPLE A SUIVRE — UNE LEÇON A MÉDITER

La *Journée d'Étude* de la fédération des cercles d'études des Canadiennes françaises qui a eu lieu à l'École d'Enseignement supérieur le 4 mai dernier a laissé aux assistants les impressions les plus reconfortantes. On s'est dit avec joie au fond de l'âme qu'une élite nouvelle s'organisait qui saurait apporter à la défense de nos causes les plus chères les ressources d'intelligences cultivées et de cœurs vaillants. La vie studieuse, active et disciplinée de cette élite est un exemple et une leçon pour notre jeunesse féminine. Les jeunes filles désireuses d'orienter leur existence vers un but sérieux apprendront d'elle les méthodes efficaces de faire le bien; les autres, celles qui sont prises par les futilités mondaines, comprendront peut-être qu'il y a plus de bonheur à servir Dieu et son pays qu'à flirter ou à valser.

L'œuvre accomplie par les différents groupes de jeunes filles est déjà pleine d'intérêt. Les rapports de chaque cercle d'études prouvent que dans tous ces petits cénacles on a su faire une besogne utile à soi-même et profitable aux autres. Comment pourraient être stériles des travaux dont l'inspiration se puise aux sources fécondes de la foi et du patriotisme ?

Pour bien marquer les idées directrices de leurs cercles, les jeunes filles ont inscrit au programme de la journée les thèmes suivants : *Préparation à l'apostolat, Formation patriotique*, sur lesquels la discussion était ouverte.

Ces sujets développés avec talent par les jeunes conférencières laissent voir qu'on saisit bien le principe du véritable apostolat et qu'on sait donner à son patriotisme les formes multiples réclamées par les besoins de notre peuple. Le sens du surnaturel, tel est l'élément dont on veut pénétrer sa vie par les pratiques chrétiennes ordinaires, mais surtout par les retraites fermées.

Nul ne s'étonnera si l'étude religieuse est en honneur dans les cercles. La religion ne fournit-elle pas des principes de solutions sur la plupart des questions qui se posent à l'esprit de l'homme ? Cette étude

d'ailleurs est rendue intéressante et variée. Ici, on expose des questions d'apologétique, là on s'attache à résoudre des objections, ailleurs c'est l'Histoire de l'Église qui est consultée.

N'allons pas croire toutefois que nos jeunes filles ne scrutent pas d'autres horizons. Philosophie, économie sociale, pédagogie, histoire, arts et littérature, voilà ce qui fait tour à tour l'objet de leurs familières causeries. L'histoire et la littérature nationales surtout semblent gagner leurs prédilections.

Mais tout savoir est stérile qui ne porte pas à aimer, répétait l'une d'elles après Bossuet. Aussi, si la formation personnelle devient une fin du Cercle d'Études, elle n'en est pas la seule; le plus souvent même on ne l'envisage que comme moyen d'exercer avec plus d'intelligence sa mission sociale. C'est ici qu'apparaissent dans toute leur fécondité l'apostolat et le patriotisme de nos jeunes filles. Elles ont parcouru à peu près toute la gamme des œuvres sociales et de charité, dit la secrétaire générale dans son rapport. Ce sont deux caisses-dotation, une ligue d'industrie féminine à domicile, un patronage, des ouvroirs, la visite aux pauvres, des comités de Croix-Rouge, des œuvres de presse et de parole. Elles sont ainsi entrées un peu dans toutes nos œuvres canadiennes, avouent-elles modestement.

Voilà le tableau extérieur et il est admirable. Si l'on songe maintenant à la constance, au zèle, à l'oubli de soi, à tous les petits renoncements que réclament ces besognes, il y aurait lieu d'admirer plus encore; mais c'est la part réservée au regard de Dieu.

En félicitant ces vaillantes d'avoir su vaincre l'apathie qui endort l'intelligence, l'égoïsme qui stérilise le cœur, on peut se demander si nos jeunes Canadiennes françaises possèdent suffisamment la connaissance et l'amour de leur devoir à l'heure actuelle. Sentent-elles bien le péril qui nous menace dans notre foi, notre langue et nos traditions? Comprennent-elles la responsabilité qui leur incombe de travailler pour leur part à conserver intact le patrimoine sacré légué par nos ancêtres? Il ne serait pas inopportun, semble-t-il, qu'elles fissent un examen de conscience pour reconnaître, s'il y a lieu, leurs oublis, peut-être même leurs trahisons.

Qui n'a pas entendu ce reproche souvent mérité, hélas! qu'un grand nombre de jeunes filles, au sortir du couvent, donnent le triste spectacle d'une vie peu en harmonie avec l'éducation qu'elles ont reçue? Elles laissent bientôt voir dans leur conduite un manque absolu de principes, des habitudes de mollesse qui arrêtent tout élan vers un idéal, tout

enthousiasme pour une cause généreuse. Frivolités, coquetteries, courses aux théâtres, aux portes des universités et des banques, lectures faites sans discernement et sans surveillance, voilà le bilan de leurs journées. Ne leur parlez pas de cercles d'études, de culture intellectuelle, encore moins de devoir social et d'apostolat. Le roman à sensation, une correspondance plus ou moins folâtre avec un monsieur d'outre-mer suffisent au perfectionnement de leur esprit. Le devoir social n'a d'autre forme à leurs yeux que l'agréable passe-temps des visites, des réceptions et des thés. D'ailleurs ne croient-elles pas l'avoir rempli quand elles ont donné quelques heures de couture à la Croix-Rouge ou payé un billet pour concert ou banquet de charité? Quant à l'apostolat, on le laisse à celles, pense-t-on, à qui la vie offre moins de sourires, ou dont le tempérament réclame une plus grande activité.

Aussi entendez les idées fausses qui sortent de ces jeunes têtes sur la religion, la famille, l'éducation et vous conclurez avec tristesse que de telles mentalités sont perdues pour la race; perdues, en ce sens qu'elles ne seront ni franchement catholiques, ni franchement canadiennes. Ces jeunes filles ne comprendront pas la nécessité de défendre leur foi, leur langue, ni aucune des traditions qui font notre gloire. Ou si elles la comprennent elles seront incapables de l'effort ou du sacrifice que réclame le vrai patriotisme.

Cependant aux heures de péril que nous traversons nul n'a le droit de se désintéresser de la lutte. C'est désertier le drapeau que de se confiner dans des loisirs paresseux ou des jouissances égoïstes. La jeune fille, comme tout autre, a son rôle marqué dans l'œuvre commune et elle est coupable de gaspiller au détriment des bonnes causes les heureuses aptitudes dont le ciel l'a douée. Sa condition, sans doute, ne lui permet pas d'occuper les postes d'honneur où s'élaborent les savantes stratégies et d'où partent les coups retentissants, mais elle peut être dans la mêlée l'humble soldat dont le courage décidera de la victoire.

Ouvrez les yeux, jeunes Canadiennes françaises et voyez les tâches qui sollicitent votre initiative et votre générosité. Au dehors, de haineuses clameurs s'élèvent contre tout ce qui porte le caractère de catholique et de français. Au dedans, de pernicieuses influences travaillent notre peuple et des maux nombreux l'affligent. Que ces menaces, ces dangers et ces souffrances vous suggèrent l'attitude à prendre, la mission à remplir. Si votre foi est intelligente, votre piété virile et votre patriotisme éclairé, vous aurez vite l'intuition de la parole à dire et de l'action à faire. Au foyer de la famille, au bureau de travail, dans les

relations de société ou d'affaires, il ne manquera pas d'occasions où il y aura une opinion à redresser, un préjugé à combattre, une propagande à exercer.

De vaillantes compagnes ont ouvert la voie : suivez-les sur tous les chemins du savoir et de la charité. Comme elles, soyez apôtres, soyez patriotes. Apportez à la coalition des énergies nationales votre humble mais loyal effort et vous goûterez la joie profonde de contribuer à rendre l'âme canadienne plus belle et plus forte, parce que plus catholique et plus française.

Marcelle GAGNON.

## *PROPAGANDE ! PROPAGANDE !*

La période des vacances ne doit pas interrompre la propagande. Il faut au contraire profiter des avantages particuliers qu'elle offre pour faire connaître dans des milieux nouveaux les publications de la *Ligue des Droits du français*. Nous avons présentement toute une série de brochures qui peuvent s'adresser aux milieux les plus différents. Nous rappelons que la *Fierté*, *Pour l'Action française*, les *Refrains de chez nous* et *Choses de chez nous* se vendent tous 10 sous l'exemplaire, \$8 le cent, \$70 le mille, frais de port en plus, et qu'on peut mêler dans les commandes les différentes brochures, tout en bénéficiant des mêmes réductions que si l'on n'en commandait qu'une.

Il importe aussi d'organiser, avec un soin particulier, la diffusion de l'*Almanach* de 1919. Cette fois-ci, à cause de la hausse de la main-d'œuvre et du matériel, l'*Almanach* devra se vendre 20 sous l'exemplaire. Les prix de gros : \$15 le cent et \$110 le mille, laissent une marge raisonnable à ceux qui veulent organiser la propagande sur une grande échelle. Nous conseillons même à nos amis de s'entendre pour grouper leurs commandes, afin de bénéficier des plus hautes réductions.

Que six ou sept personnes qui pourraient acheter, par exemple, chacune 150 ou 200 exemplaires, se donnent le mot, fassent une commande globale et elles pourront se procurer l'*Almanach* à 11 sous l'exemplaire. Nous ferons les expéditions aux adresses individuelles comme si chaque commande avait été donnée à part.

Nous prions aussi ceux de nos amis qui désireraient faire donner, cet automne, des conférences ou lancer quelque mouvement de propagande de vouloir bien nous en prévenir le plus tôt possible. Nous nous entendrons sur les méthodes et tactiques à suivre.